

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le 02 JAN, 2017

Affaire suivie par : Hélène de SOLERE
Service Bassin Rhône-Méditerranée et
Plan Rhône
Tél. : 04 26 28 67 26
Courriel : helene.de-
solere@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

à

M. le Préfet du Gard

OBJET : Les cinq stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des bassins gardois :

- SLGRI du bassin versant des Gardons du territoire à risques importants d'inondation d'Alès,
- SLGRI du bassin de la Cèze du territoire à risques importants d'inondation d'Alès,
- SLGRI du bassin du Vistre du territoire à risques importants d'inondation de Nîmes,
- SLGRI du bassin Gard Rhodanien du territoire à risques importants d'inondation d'Avignon – Plaine du Tricastin,
- SLGRI du bassin du Vidourle du territoire à risques importants d'inondation de Montpellier – Lunel – Maugio – Palavas les Flots.

Par courrier du 21 novembre 2016, vous m'avez transmis pour avis les cinq projets de stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) du bassin gardois pour répondre aux enjeux des territoires à risques importants d'inondation de d'Alès, de Nîmes, d'Avignon – Plaine du Tricastin et de Montpellier – Lunel – Maugio – Palavas les Flots.

Je vous félicite de la qualité des travaux réalisés pour l'élaboration de ces stratégies.

Plus particulièrement, pour la SLGRI du bassin versant des Gardons du TRI d'Alès, je tiens à souligner sa bonne articulation avec les démarches intégrées en cours sur le bassin versant et la volonté d'aboutir pour l'échéance 2021 à la présentation d'une seule stratégie pour le TRI d'Alès en présentant dès maintenant des objectifs communs avec la SLGRI du bassin de la Cèze.

Je prends bonne note du fait que le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons (SMAGE des Gardons) établissement public territorial des bassins des Gardons, porteur du schéma d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE), des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des contrats de rivières a été identifié comme co-animateur pour porter la SLGRI aux côtés de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard qui en assure la coordination de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre.

Pour la SLGRI du bassin de la Cèze du TRI d'Alès, je tiens à souligner également sa bonne articulation avec les démarches intégrées en cours sur le bassin versant, et la volonté d'aboutir pour l'échéance 2021 à la présentation d'une seule stratégie pour le TRI d'Alès en présentant dès maintenant des objectifs communs avec la SLGRI du bassin versant des Gardons. La SLGRI du bassin de la Cèze contribue également à la gestion des inondations du TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance. Elle décline notamment dans ses objectifs, les 4 objectifs prioritaires communs aux 6 SLGRI du TRI d'Avignon.

Je prends bonne note du fait que le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze (AB Cèze) établissement public territorial de bassin, porteur du contrat de rivière et d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention a été identifié comme co-animateur pour porter la SLGRI aux côtés de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard qui en assure la coordination de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre.

Pour la SLGRI du bassin du Vistre du territoire à risques importants d'inondation de Nîmes, je tiens à souligner la bonne articulation avec la SLGRI du bassin du Vidourle pour le TRI de Montpellier – Lunel – Maugio – Palavas les Flots avec des objectifs communs. La SLGRI du bassin du Vistre s'inscrit dans une bonne synergie entre les démarches de prévention des inondations portées par les deux programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) en cours sur le périmètre de la SLGRI : PAPI 2 Vistre et PAPI 2 Nîmes Cadereaux, et les actions engagées par la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) du Vistre, Nappe Vitrensèque et Costières.

Je prends bonne note de l'identification de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) du Vistre comme structure porteuse de la SLGRI aux côtés de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard qui en assure la coordination de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre.

Pour la SLGRI du bassin du Gard Rhodanien du TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin, je tiens là encore à souligner la bonne articulation avec les démarches en cours sur le bassin versant de prévention des inondations, dont le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Gard Rhodanien et les actions engagées dans le cadre du Plan Rhône, ainsi que sa bonne articulation avec les autres stratégies du TRI d'Avignon, notamment par la déclinaison de 4 objectifs communs.

Je prends bonne note du fait que le syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants du Gard Rhodanien (SMABVGR) est porteur de cette stratégie aux côtés de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard qui en assure la coordination de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre.

Enfin, pour la SLGRI du bassin du Vidourle du TRI de Montpellier – Lunel – Maugio – Palavas les Flots, je tiens à souligner sa bonne articulation avec les mesures spécifiques mises en place pour lutter contre le risque littoral, les mesures du contrat de rivière, ainsi que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2 en cours sur le bassin du Vidourle.

Je prends bonne note que pour la mise en œuvre de ce premier cycle de la Directive Inondation, le syndicat intercommunal d'aménagement du Vidourle (SIAV) est identifié comme porteur de la stratégie locale du bassin du Vidourle du TRI de Montpellier – Lunel – Maugio – Palavas les Flots aux côtés de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard. Un des objectifs retenus dans le cadre de ce premier cycle est de faire émerger une gouvernance simplifiée des acteurs ainsi qu'une stratégie unique pour le TRI de Montpellier à l'horizon 2021.

Après instruction de ces stratégies par les services de la DREAL de bassin, j'émetts un avis favorable à ces stratégies qui sont conformes à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et identifient à l'échelle de leur périmètre, les mesures qui concourent à la réalisation des objectifs fixés par le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Conformément à l'article R566-15 du code de l'environnement, il vous appartient à l'issue de la phase de consultation que vous menez, d'approuver ces stratégies par arrêté.

Le Préfet
de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Michel DELPUECH

Copies : DDTM Gard, DREAL Occitanie, DREAL ARA

